

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 5 juillet 2013

Service instructeur
Service des Actions Educatives et de la Jeunesse

N° CP-2013-7-8-2

Service consulté

**PROGRAMME LANGUE ET CULTURE REGIONALES
SUBVENTIONS 2013 EN FAVEUR DE L'OFFICE POUR LA LANGUE ET LA
CULTURE D'ALSACE (OLCA)**

Résumé : Le présent rapport a pour objet d'allouer la subvention de fonctionnement 2013 à l'OLCA à hauteur de 70 000 €, et de soutenir financièrement l'émission pédagogique « Stumpele » à concurrence de 27 200 €.

□

Il est demandé à votre Assemblée de bien vouloir en délibérer et :

- accorder une subvention de fonctionnement 2013 en faveur de l'OLCA à hauteur de 70 000 €, dont de 50 000 € au titre du fonctionnement général et 20 000 € pour les projets spécifiques tels que décrits aux annexes II à la convention de partenariat,
- accorder une subvention exceptionnelle de 27 200 € pour la mise en production de l'émission pédagogique « Stumpele »,
- prendre acte du versement du solde de la subvention 2012 pour un montant de 52 800 €
- dire que les subventions seront versées dans leur intégralité en 2013 par prélèvement sur le programme E758, chapitre 65, fonction 28, nature 6574, code programme 2657 du budget départemental,
- approuver le projet de convention joint en annexe et m'autoriser à signer le document.

PREAMBULE :

Pour 2012, le Département du Haut Rhin a voté une subvention de 70 000 € en faveur de l'Office pour la Langue et la Culture d'Alsace (rapport n°CP-2012-4-8-1 du 13 avril 2012), ventilée comme suit selon la convention de partenariat du 6 avril 2009, prolongée par l'avenant n°1 de 2012 :

- 50 000€ pour le fonctionnement général de l'Association,
- 20 000€ au titre des projets spécifiques proposés par le Haut-Rhin (3 fiches).

La Commission de l'Education, de la Jeunesse, du Collège et de la Langue et Culture Régionales du 15 novembre 2012 a donné son accord pour le versement de la subvention au titre du partenariat avec l'UHA, soit 7 200 € et 10 000 € au titre du fonctionnement général.

Elle a suspendu celui concernant les fiches projets « Shortcom » et « Emission pédagogique » dans l'attente de leur finalisation (12 800 €) ainsi qu'une partie de la dotation de fonctionnement général (40 000 €).

Je vous informe que la 8^{ème} Commission, après avoir entendu les représentants de l'Association le 20 mars 2013, a donné un avis favorable au versement du solde de la dotation 2012, soit 52 800 €.

Demande de subvention 2013 pour le fonctionnement annuel :

Pour la présente année budgétaire, selon avis favorable de la commission thématique, il vous est proposé de reconduire la subvention en faveur de l'OLCA sur les mêmes bases financières qu'en 2012, soit **70 000 €** :

- 50 000 € pour le fonctionnement général,
- 20 000 € pour les projets spécifiques du Haut-Rhin :
 - poursuite du partenariat avec l'UHA en faveur de la langue régionale (annexe II.1 à la convention de partenariat jointe)
 - création d'un dictionnaire en ligne français/alsacien/allemand/welche (annexe II.2 à la convention de partenariat jointe).

Le projet de convention joint en annexe prévoit que l'intégralité des subventions sera versée en 2013. L'utilisation des fonds au titre des projets spécifiques 2013 devra être justifiée au plus tard fin du premier semestre 2014.

Demande de subvention exceptionnelle :

Après avoir finalisé les pilotes des projets « Shortcom (Hopla Trio) » et « Emission pédagogique (Stumpele) », l'OLCA souhaite passer en mode production. La 8^{ème} commission réunie le 20 mars propose de soutenir l'émission pédagogique à hauteur de **27 200 €**, portant ainsi notre contribution totale 2013 à 97 200 €, à parité avec celle du Département du Bas-Rhin. Les crédits supplémentaires ont été votés lors de la DM1 du 21 juin.

CONCLUSION :

Je vous prie de bien vouloir en délibérer et

- accorder une subvention de fonctionnement 2013 en faveur de l'OLCA à hauteur de 70 000 €, dont de 50 000 € au titre du fonctionnement général et 20 000 € pour les projets spécifiques tels que décrits aux annexes II à la convention de partenariat,
- accorder une subvention exceptionnelle de 27 200 € pour la mise en production de l'émission pédagogique « Stumpele »,
- prendre acte du versement du solde de la subvention 2012 pour un montant de 52 800 €
- dire que les subventions seront versées dans leur intégralité en 2013 par prélèvement sur le programme E758, chapitre 65, fonction 28, nature 6574, code programme 2657 du budget départemental,
- approuver le projet de convention joint en annexe et m'autoriser à signer le document.



Charles BUTTNER

ANNEXE

**CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE
FINANCEMENT 2013 EN FAVEUR DE
L'OFFICE POUR LA LANGUE ET LA CULTURE
D'ALSACE – OLCA**

ENTRE

- **Le Département du Haut-Rhin**, représenté par le Président du Conseil Général, M. Charles BUTTNER, dûment habilité par délibération de la Commission Permanente du... dit "le Département du Haut-Rhin" d'une part,

ET

- **L'Office pour la Langue et la Culture d'Alsace** 11a, rue Edouard Teutsch - 67000 - STRASBOURG représenté par Monsieur Justin VOGEL, son Président, ci-après dénommé « l'OLCA »,

d'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Titre I : Objet – Siège – Durée

ARTICLE 1 – Objet de la convention :

La présente convention a pour objet de déterminer les modalités et les conditions du partenariat et de l'appui financier que le Département du Haut-Rhin souhaite apporter à l'OLCA en 2013 pour :

- ses modalités de fonctionnement et de gestion, conformément à son projet culturel,
- les projets spécifiques,
- l'émission pédagogique « Stumpele ».

ARTICLE 2 - Durée

La convention est conclue à compter de sa signature par les parties cocontractantes pour la durée d'exécution des obligations liées aux différentes subventions versées au titre de l'année 2013. Elle peut être prolongée par voie d'avenant.

Titre II : Missions - Projet culturel de l'OLCA

ARTICLE 3 – Missions de l'OLCA

L'OLCA a pour vocation de promouvoir la vitalité de l'identité régionale de l'Alsace, par la mise en valeur de ses patrimoines et spécificités linguistiques et culturels. Dans le cadre de la promotion de la langue régionale d'Alsace, l'OLCA a pour mission de soutenir la présence et la vitalité des expressions dialectales d'Alsace qui ne peuvent, ni ne doivent être coupées de l'allemand standard. Son action s'inscrit en accompagnement des politiques particulières initiées par la Région et les deux Départements alsaciens.

L'Office agit soit directement, soit dans le cadre de partenariats négociés.

Les missions de l'OLCA, conformément à ses statuts, se déclinent de la manière suivante :

- être un centre de rencontres et un pôle d'information et de documentation spécialisé dans les domaines de la langue et de la culture régionales pour les acteurs culturels, associatifs ainsi que pour les structures associées,
- conseiller les décideurs de la vie publique, économique ou culturelle pour la mise en place d'une signalétique des spécificités locales et pour toute communication en alsacien,
- informer le grand public et tout spécialement les parents intéressés par l'éducation bilingue précoce,
- proposer une politique globale de la langue visant à développer, dans les divers champs de la vie sociale, la pratique dialectale et nouer, à cet effet, des liens de coopération avec les relais de la vie culturelle, sociale et économique de la région,
- favoriser la pratique dialectale en milieu scolaire et le suivi du développement de l'apprentissage de l'allemand standard comme prolongement et soutien de cette pratique au sein de l'Education Nationale.

ARTICLE 4 - Projet culturel de l'OLCA

L'action de l'OLCA découle des missions définies ci-dessus et se décline selon quatre grandes orientations, qui sont prises en compte dans le projet culturel de l'OLCA annexé à la présente convention (**annexe I**) et pour lequel le Département du Haut-Rhin souhaite apporter son appui financier, en complément des aides que pourront donner la Région Alsace et le Département du Bas-Rhin.

Les orientations de la politique de développement de la langue et de la culture régionales se définissent autour de quatre axes principaux :

- communication, information, documentation
- sensibilisation et formation
- animation des réseaux et présence de la langue dans la vie sociale
- mise en place d'un Centre de Ressources

Titre III : Ressources – Obligations

ARTICLE 5 - Ressources

Le montant et les modalités de versement des subventions du Département du Haut-Rhin sont arrêtés comme suit :

ARTICLE 5.1 - Montant des subventions départementales :

- Une subvention de fonctionnement de **70.000 €** est accordée par le Département du Haut-Rhin :
 - 50.000 € au titre du fonctionnement général de l'OLCA,
 - 20.000 € pour des projets spécifiques d'origine haut-rhinoise, sur la base des fiches projets telles qu'annexées à la présente (**annexes II.1 et II.2**),
- Une subvention exceptionnelle de **27.200 €** pour la mise en production de l'émission pédagogique « Stumpele ».

ARTICLE 5.2 - Modalités de versement :

Les subventions 2013 seront versées comme suit :

- En une seule fois après le 1^{er} juillet 2013,
- L'utilisation des fonds au titre des projets spécifiques devra être justifiée au plus tard fin du premier semestre 2014.

En cas d'utilisation non conforme des fonds, le Département pourra demander le remboursement de tout ou partie des subventions.

Le comptable assignataire est le Payeur Départemental du Haut-Rhin.

L'OLCA s'engage à utiliser les fonds octroyés conformément à son objet associatif et aux projets annexés à la présente. Elle s'engage par ailleurs à utiliser l'intégralité des subventions pour mener à bien le projet culturel et à fournir un bilan descriptif et chiffré des opérations au courant du 1^{er} semestre 2014.

Le montant des soutiens financiers sera crédité sur un compte bancaire spécifique de l'OLCA :

<i>Domiciliation</i>	<i>Code étab.</i>	<i>Code guichet</i>	<i>N° compte</i>	<i>Clé RIB</i>	<i>Titulaire</i>
Caisse Crédit Mutuel de Strasbourg-vosges	10278	01081	00036417401	13	Office pour la Langue et la Culture d'Alsace

ARTICLE 6 - Obligations

Compte tenu de la législation en vigueur, l'OLCA s'engage à :

- Déposer à la Préfecture de Région Alsace, en vue d'une éventuelle consultation par le public, son budget, ses comptes, l'ensemble des conventions et les comptes rendus d'emploi des subventions affectées,
- A transmettre avant le 1^{er} juillet les comptes financiers de l'année N-1 de l'Association (ce document ne constituant pas une pièce justificative au sens du décret n°83-16 modifié)
- Mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation de l'objet de la convention,
- Faciliter le contrôle de la réalisation des actions, et notamment l'accès aux documents administratifs et comptables,

- Fournir le compte-rendu des programmes d'actions conformes à l'objet social de l'association - signé par le Président ou la personne habilitée dans les 6 mois suivant sa réalisation, ce avant le 1er juillet au plus tard de l'année suivante,
- Faire figurer sur tous les documents liés à la convention la mention " **avec le soutien du Département du Haut-Rhin**",
- Adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au règlement n°99-01 du 16 février 1999 du Comité de la réglementation comptable relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations, homologué par arrêté interministériel en date du 8 Avril 1999, et à fournir lesdits comptes annuels dans les six mois suivant la clôture de l'exercice si possible avant le 1er mai de l'année suivante,
- Adresser au Département du Haut-Rhin, **avant le 30 juin**, un budget prévisionnel pour l'année suivante ainsi que le programme culturel correspondant mettant particulièrement en évidence une éventuelle augmentation du volume d'activités. Le budget prévisionnel devra être approuvé par le comité de direction de l'OLCA.

En cas de retard pris dans l'exécution de la présente convention, l'OLCA en informe le Département du Haut-Rhin sans délai.

Titre IV : Suivi - Modification – Résiliation - Reconduction - Compétences juridiques

ARTICLE 7 - Comité de suivi

Il est créé un comité de suivi pour la durée de la présente convention. Ce comité a pour vocation de suivre l'exécution de la présente convention, et éventuellement de proposer des réajustements ou des réorientations nécessaires. Il est informé de l'évolution des projets ainsi que de l'état financier de l'association. Il se réunit au moins une fois par an à l'initiative de l'OLCA.

Ce comité est composé de représentants des services de la Région Alsace, des Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin et de l'OLCA. Il pourra, en tant que de besoin et sous réserve de l'accord de tous les partenaires, associer des personnalités extérieures qualifiées.

ARTICLE 8 - Modifications

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant. Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis aux articles ci-dessus.

Article 9 - Résiliation :

En cas de non-respect par l'OLCA des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par le Département du Haut-Rhin à l'expiration d'un délai de 1 mois suivant la réception (ou première présentation) d'une lettre motivée, envoyée en recommandé avec accusé de réception, valant mise en demeure.

A ce titre, le Département du Haut-Rhin pourra exiger le remboursement intégral ou partiel des subventions versées à l'OLCA dans le cadre de la présente convention.

Article 10 - Litiges

En cas de litige, les parties à la convention s'engagent à rechercher au sein du comité de suivi toute voie de règlement amiable avant la mise en œuvre de la résiliation-sanction ou la présentation du différend à l'instance juridictionnelle compétente.

ARTICLE 14 - Autres dispositions

Les annexes font partie intégrante de la présente convention.

Elle est établie en 2 originaux, acceptés et signés par les parties intéressées.

Un exemplaire sera remis à chaque signataire.

Fait à Colmar, le

Le Président de l'Office pour la Langue et la Culture d'Alsace

Le Président du Conseil Général du Haut-Rhin

ANNEXES

Annexe I Projet culturel

Annexes II Projets spécifiques :

- **Annexe II.1** : Fiche projet n° 1 : soutien aux efforts de l'UHA en faveur de la langue régionale
- **Annexe II.2** : Fiche projet n° 2 : dictionnaire en ligne selon la méthode Orthal ; création de l'outil et mise en ligne des 500 premiers mots (français, allemand, alsacien, welche)



Projet Culturel 2013

L'Office pour la Langue et la Culture d'Alsace - Elsassisches Sprochamt - a pour objet de promouvoir la vitalité de l'identité régionale de l'Alsace par la mise en œuvre de ses patrimoines et spécificités linguistiques et culturelles.

Sa mission s'inscrit en accompagnement des politiques particulières initiées par la Région et les Départements alsaciens.

Son action, essentiellement financée par les collectivités signataires, s'exerce auprès de tous les opérateurs et secteurs culturels, éducatifs, économiques et sociaux qui s'engagent au service de la langue et de la culture d'Alsace.

Quatre axes d'orientation déterminent son programme d'action :

I. Documentation – Communication – Information

a) Centre de documentation :

Un fonds documentaire constitué de livres, revues, documents audio et audiovisuels est accessible au public au siège de l'Office. Ce fonds est systématiquement actualisé et mis en ligne sur le site propre de l'OLCA.

L'étude de l'évolution statistique et des pratiques dialectales tout comme l'accès et la prise en compte des traités scientifiques publiés dans le domaine des langues complète ce fonds documentaire.

Ce fonds est géré au sein de Centre de Documentation qui est un lieu d'information et d'échanges enrichi de revues de presse, études, analyses, thèses et autres publications qui ont trait à la langue et à la culture régionales.

L'Office traite les demandes individuelles et collectives, accueille des groupes, **organisation des conférences**, gère un forum de discussion en ligne. De plus, sa présence aux foires spécialisées et salons ainsi qu'à certains festivals et manifestations culturelles répondent au besoin d'aller vers le public.

L'information est diffusée par tous **moyens « papier »** mais aussi par la création d'une « Newsletter » qui allie la souplesse à un moyen de diffusion très large, moderne et à moindre coût.

L'OLCA diffuse des lexiques afin de donner aux destinataires de se réapproprier du vocabulaire de la langue régionale. Un travail en collaboration avec des professionnels – une première expérience avec la corporation des boulangers du Bas-Rhin est succès – est entrepris aux fins de diffusion de supports écrits de termes, locutions et expressions dans un domaine précis de la vie sociale.

- b) Un travail de collaboration avec d'autres offices** régionaux et les structures fédératives nationales place l'Office en représentant de la Région Alsace dans le domaine de la Langue et de la Culture régionale, tout en permettant, outre l'organisation de manifestations communes, la mise en œuvre de démarches coordonnées.

II. Sensibilisation – Formation :

La sensibilisation à la transmission d'une langue et de la culture régionales vise en premier la famille, les institutions, collectivités locales et structures d'animation telles les communes, mais aussi les bibliothèques, médiathèques, centres socio-culturels, associations périscolaires, etc.

Elle se développe en trois axes principaux :

- ***La transmission verticale dite familiale***

Par une diffusion systématique d'une pochette d'information aux jeunes parents. Le dossier d'information est actualisé, notamment par la création d'un support oral.

Par la présence de la langue régionale dans les crèches en passant par une sensibilisation mais aussi et surtout par le soutien des initiatives locales, par la création et la diffusion d'outils, la formation d'animateurs, conteurs, gardiennes d'enfants intégrant la langue régionale à leurs animations.

- ***La transmission horizontale pour les enfants et les jeunes***

Par la co-production de spectacles vivants en langue régionale, le financement de tournées dans les écoles, crèches, médiathèques et autres lieux d'animation de jeunes.

Par l'élaboration de programmes annuels et le lancement d'appels à projet.

Par l'organisation de concours, notamment dans le cadre de manifestations telles que le « Friehjohr fer unseri Sproch » ou toute autre initiative en faveur et autour de la langue régionale.

- ***Langue au quotidien :***

Par un développement de la visibilité de la langue en encourageant les initiatives notamment dans les communes, services publics, commerces, etc.

Au moyen d'un service de réponse en technicien-expert à toute demande de traduction pour permettre la visualisation de la langue.

En développant les ateliers de pratique d'alsacien pour adultes, en organisant le financement et le suivi de leur travail tout en suscitant la demande.

Par un démarchage les milieux professionnels pour y développer la pratique de l'alsacien par la valorisation de la compétence linguistique alsacienne. En proposant l'enseignement dans le cadre de la formation continue en entreprise.

III. Vie sociale, économique, artistique – Médias :

La réappropriation de la langue régionale et son développement dans la vie sociale, tout particulièrement auprès des jeunes publics, est lié à son expression dans la vie artistique contemporaine.

- ***Dans le domaine culturel***

L'office participe activement, co-produit, contribue à la programmation, cofinance et prend en charge l'organisation administrative et logistique de manifestations de grande envergure, telles que « E Friehjohr fer unseri Sproch » ou « Summerlied ».

L'établissement de partenariats avec les associations de promotion de la langue et de la culture alsacienne permet la concertation pour des campagnes de promotion coordonnées. De telles campagnes auront avantage à un soutien logistique et financier de l'Office.

- ***Dans le domaine économique***

Création de la charte « Jà fer unseri Sproch » et son cahier de charges qui engage les adhérents à développer la signalétique bilingue et l'expression en langue régionale tout comme la formation des collaborateurs ainsi que les promotions et publicités.

- ***Dans les collectivités locales***

Elaboration d'une charte avec les instances municipales qui incitera celles-ci à valoriser la langue régionale par la signalétique mais aussi par tout ce qui est lié aux activités, telles que la programmation des salles de spectacles, l'enfance, etc.

- ***Dans les milieux universitaires***

Actualisation de la convention de coopération avec l'Institut d'Histoire de l'Alsace devant mener à l'organisation de manifestations communes avec l'appui financier de l'OLCA pour leur mise en œuvre. D'autres instituts universitaires doivent être sensibilisés à une réflexion sur le développement du bilinguisme.

- ***Dans le domaine artistique***

Création, mise en place ou simple participation aux prix régionaux tels que le prix d'aide à l'écriture et à la réalisation théâtrale, le prix de théâtre jeunes publics ou le prix Nathan Katz par l'organisation des concours, la constitution de jurys et la sélection des lauréats ainsi que la prise en charge de récompenses engagent l'office dans la stimulation à la production en langue régionale.

Soutien aux artistes et troupes professionnelles et amateurs dans le cadre de la création et de la diffusion de spectacles originaux et contemporains par l'appel à projets, l'analyse des propositions, le soutien financier et logistique ainsi que la formation de formateurs en théâtre alsacien.

Recensement des activités des groupes folkloriques et coordination d'une politique d'action, La formation des jeunes complète l'action en faveur de l'expression artistique.

- ***Médias***

Des partenariats de coopération autour d'objectifs partagés pour une plus forte présence de l'alsacien sont sollicités auprès des radios, télévisions ainsi qu'auprès de la presse écrite et de l'édition.

IV. Centre de Ressources

Soucieux d'une nécessité de collecter le patrimoine dialectal oral pour éviter la disparition de vocabulaires, d'expressions, de contes, de légendes, de chansons, mais aussi de gestes techniques et autres particularités liées au domaine immatériel, un plan d'action est élaboré afin de déterminer priorités et programmes de mise en œuvre d'un travail de collecte.

Conscients qu'il existe de nombreux documents, enregistrements audio et audiovisuels, l'Office initie un travail de recensement afin de créer un inventaire mis en ligne sous forme de centre de ressources pour en favoriser l'accès tout en collaborant avec les structures existantes pour la création de documents pérennes. Au-delà du nécessaire travail de conservation, l'attention est particulièrement portée sur l'accessibilité la plus large (grand public, artistes, chercheurs, enseignants, élèves etc.) de la matière collectée.

AXES D'ORIENTATION

Annexe III

PROJET DE CONVENTION TRIENNALE 2009 - 2011

Conseil Régional d'Alsace – Conseil Général 67 – Conseil Général 68 – OLCA

Communication/Information/Documentation

Objectifs	Actions	Moyens
1. Organiser, animer et gérer le Centre de Documentation et le Site Internet	<ul style="list-style-type: none"> → Accueil du public → Revue de Presse → Travail de suivi documentaire → Mise en ligne du fonds documentaire 	<ul style="list-style-type: none"> → Gestion des abonnements, des acquisitions et prêts → Constitution de dossiers documentaires → Gestion et renouvellement de la documentation
2. Répondre à la demande d'information adressée au siège de l'OLCA	<ul style="list-style-type: none"> → Traiter la demande individuelle → Traiter la demande de groupe 	<ul style="list-style-type: none"> → Réponse téléphonique, courrier, courriel → Organisation de conférences thématiques → Accueil de groupes
3. Aller vers le public (grand public)	<ul style="list-style-type: none"> → Foires spécialisées et salons du livre → Festivals et manifestations culturelles 	<ul style="list-style-type: none"> → Gestion du stand et animation → Organisation de partenariats
4. Editions	<ul style="list-style-type: none"> → Création d'outils grand public permettant le maintien et l'accès à la pratique de l'alsacien (vocabulaire) 	<ul style="list-style-type: none"> → Lexiques thématiques → Catalogue d'outils (livres, CD, DVD)
5. Diffuser l'information	<ul style="list-style-type: none"> → Par le Web - (Newsletter) → Par les journaux des collectivités 	<ul style="list-style-type: none"> → Actualisation permanente du site → Elaboration et diffusion (municipalités, partenaires et grand public)
6. Collaborer avec les autres offices régionaux et les structures fédératives nationales	<ul style="list-style-type: none"> → Echanges d'informations → Coordination des actions 	<ul style="list-style-type: none"> → Organisation de manifestations communes → Préparation de démarches coordonnées

Sensibilisation et formation

Objectifs	Actions	Moyens
1. Sensibilisation à l'importance de la transmission familiale	→ Diffusion systématique de matériel d'information (parents, municipalités...)	→ Actualisation du dossier d'information et intégration d'un CD → Exploitation des retours → Mise en place d'une base de données pour relancer la motivation des parents pour une inscription à l'école bilingue
2. Développer la présence de la langue régionale dans les crèches	→ Sensibilisation des structures gestionnaires de crèches → Soutien des initiatives locales originales	→ Démarchage des municipalités et des services de petite enfance → Création, réalisation et diffusion d'outils (fascicule lexical...)
3. Introduire des spectacles vivants en langue régionale dans les écoles, les Centres de loisirs et implication des écoles dans les manifestations publiques régionales (Friedhohr)	→ Elaboration de programmes annuels et lancement des appels à projet → Organiser les tournées en milieu scolaires et associatifs → Concours (Friedhohr par exemple)	→ Financement de la tournée et de la logistique → Susciter et soutenir des créations
4. Développer les activités périscolaires en langue régionale	→ Animation de la demande à travers les réseaux de parents d'élèves, des municipalités ou associations.	→ Création d'outils (mallette de jeux bilingue) → Mise sous convention, financement et suivi des actions
5. Développer les ateliers de pratique d'alsacien pour adultes	→ Susciter la demande et labelliser les organismes intervenants	→ Mise sous convention, financement et suivi des actions → Organisation et financement des actions de formation de formateurs.
6. Développer la pratique de l'alsacien en milieu professionnel	→ Sensibilisation des structures de la formation professionnelle et des milieux professionnels à la compétence linguistique en alsacien	→ Démarchage des différentes structures et de certains secteurs professionnels.

**Mise en place d'un Centre de Ressources : un lieu de synthèse
Collecter et recenser – sauvegarder – transmettre et valoriser**

Objectif	Actions	Moyens
1. Définition du projet :	<ul style="list-style-type: none"> → élaboration d'un plan d'action et des priorités 	<ul style="list-style-type: none"> → un chargé de mission sera affecté à cette fonction → constitution d'un groupe d'experts en charge du pilotage → un crédit de 40 000 euros est dégagé par la Région à cette fin à partir de 2009
2. Constitution du réseau :	<ul style="list-style-type: none"> → recenser les structures existantes pour nouer des liens de collaboration → faire un premier inventaire de l'existant 	<ul style="list-style-type: none"> → établir une charte de collaboration avec les structures existantes et répartition des fonctions
3. Mise en œuvre du premier plan d'action	<ul style="list-style-type: none"> → les premières actions : <ul style="list-style-type: none"> ·dans le champ du patrimoine oral ·dans la chanson traditionnelle ·dans les savoirs -faire traditionnels 	<ul style="list-style-type: none"> → une action expérimentale dans chacun des champs recensés pour affiner la méthode d'approche

ANNEXE IV

DISPOSITIONS PORTANT SUR L'EVALUATION DE LA CONVENTION REGION / DEPARTEMENT DU BAS-RHIN / DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN / OLCA 2009/2011

- Actions en faveur de la langue régionale
- Actions en faveur de la culture régionale
- Promotion, information, diffusion et documentation
- Conseils techniques et expertise
- Informations financières
- Rubriques diverses

L'évaluation des actions menées par l'OLCA devra faire apparaître une analyse précise, exhaustive et circonstanciée pour chaque opération. Cette évaluation indiquera :

- 1) le libellé de l'action,
- 2) les indicateurs retenus (exemple : nombre de stages, nombre de participants, nombre d'envois, ...),
- 3) la situation à l'année N-1 (exemple : 10 soutiens aux projets),
- 4) la situation à l'année N (exemple : 11 soutiens aux projets),
- 5) et la perspective pour l'année N+1.

L'évaluation visera à confronter les objectifs et les résultats, selon une procédure et des dispositions conjointement arrêtées par la Région, les Départements et l'OLCA. Elle prendra notamment en compte les éléments quantitatifs et qualitatifs précisés dans le projet culturel. Cette évaluation fera l'objet d'un rapport dont les conclusions seront portées à la connaissance des collectivités et des organes de l'association.

Exercice année : 2013

ANNEXE II.1

Convention d'objectifs entre le Conseil Général du Haut-Rhin et l'office pour la langue et la culture d'Alsace :

FICHE ACTION - N° 1

INTITULE DE L'ACTION :

Soutien aux efforts de l'Université de Haute-Alsace en faveur de la langue régionale

Personne référente :

Freddy Staath
03.88.14.31.15
freddy.staath@olcalsace.org

Durée de l'action / Date de début :

2011 - 201... / Début de l'action fin 2011

Objectifs de l'action :

Soutenir les différentes actions de l'Université de Haute-Alsace en faveur de la langue régionale sous ses 2 formes :

- Cours de dialecte de M. Zeidler

L'enseignement du dialecte alsacien à la Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines est assuré par M. Edgar Zeidler depuis 2007 avec des effectifs conséquents (une vingtaine d'étudiants). Il est complémentaire des efforts particuliers de l'UHA en faveur de l'allemand, forme standard de la langue. Or, tous les ans, ce cours est remis en question pour des questions de financement.

Ces cours permettent à l'étudiant de s'initier et de s'entraîner à la pratique de l'alsacien au quotidien sous sa forme orale et écrite, et par conséquence d'avoir de meilleurs débouchés sur les marchés du travail en Suisse et dans le Bade-Wurtemberg.

Pour pérenniser cette formation qui est offerte en UE libre ou en LANSad (LANGues pour Spécialistes d'Autres Disciplines) à l'ensemble des composantes de l'UHA - Facultés, IUT, Ecoles d'ingénieurs - l'université demande une aide au financement des cours qui sont prévus sur deux niveaux : A1 pour les débutants et A2/B1 pour les continuants - selon les critères du Cadre Européen Commun de Référence des Langues.

Cette formation fait l'objet d'une validation avec attribution de points ECTS (European Credit Transfer System).

- Soutien de la langue pour colloque et séminaires en allemand

L'accompagnement, le suivi et l'insertion professionnelle des doctorants est une obligation pour l'université. L'Ecole doctorale « humanités » créée à l'UHA en 2007, se compose de 4 laboratoires de recherche : le Centre de Recherches sur les Economies, les Sociétés, les Arts et les Techniques (CRESAT), l'Institut de Recherche en Langues et Littératures Européennes (ILLE), l'Etude des Civilisations de l'Antiquité (ECA), le Laboratoire Interuniversitaire des Sciences de l'Education et de la Communication (LISEC). Cette Ecole Doctorale a notamment pour vocation d'accueillir des doctorants pour les préparer aux normes internationales de l'exposé devant des assemblées multilingues.

Actuellement, la préparation à la langue spécifique des colloques et séminaires est assurée en anglais. Ces cours sont dispensés dans une langue de haut niveau (B2/C1).

Il semble indispensable, en Haute Alsace, de l'ouvrir à l'allemand, forme standardisée de la langue régionale d'Alsace, langue de proximité et langue dominante dans le contexte économique et professionnel du Rhin Supérieur. Cette ouverture permettrait de préparer les étudiants aux compétences suivantes :

- Vocabulaire de la présentation critique
- Rhétorique de l'introduction, du questionnement et des réponses
- Dosage de l'information donnée à l'auditoire
- Stratégies linguistiques et culturelles

- **Soutien aux préparations de Certificats de langue**

L'allemand étant la forme standardisée de la langue régionale d'Alsace, il incombe à l'UHA de délivrer dans cette langue une certification. C'est dans cette logique que l'UHA est devenue « Centre d'examen » pour les certificats du Goethe-Institut : Zertifikat Deutsch für den Beruf, Goethe-Zertifikat Deutsch B1, B2 et C1.

Une subvention aux frais d'inscription, qui s'élèvent de 110 € à 130 €, pourrait encourager les étudiants à passer ces épreuves, qui sont reconnues mondialement et qui garantissent la qualité linguistique des étudiants sur le marché de travail. Dans de nombreuses universités de l'Union européenne, l'attestation d'un certificat du Goethe-Institut permet d'obtenir des crédits supplémentaires dans la discipline étudiée. (L'UHA aura probablement en 2011-2012 un surcoût de 75 € par étudiant).

Le taux de réussite sur l'ensemble de l'UHA a été à la session 2011 de 95 %.

Un soutien financier à ces opérations permettrait un bel affichage de ces préparations et par conséquent attirerait encore davantage de candidats.

Public(s) bénéficiaires :
Etudiants, doctorants

Objectifs en termes de participants :

Localisation de l'action et rayonnement géographique espéré :
Région Alsace et hors région

Indicateurs d'évaluation :
Fréquentation des cours

Bilan de la précédente édition de l'action : /

Budget de l'action :

7.200 €

Moyens humains (E. T. P.) :

Suivi dans le cadre du soutien à projets

<i>Exercice année : 2013</i>	ANNEXE II.2 <i>Convention d'objectifs entre le Conseil Général du Haut-Rhin et l'office pour la langue et la culture d'Alsace :</i>
------------------------------	---

FICHE ACTION - N° 2

INTITULE DE L'ACTION :

- Réalisation d'un dictionnaire en ligne français/alsacien/allemand/welche

Personne référente :

Annette Striebig
03.88.14.31.23
annette.weissenburger@olcalsace.org

Durée de l'action / Date de début :

2012 - 2013 (phase test)
Durée de mise en ligne 2014-2018

Objectifs de l'action :

DICTIONNAIRE EN LIGNE ALSACIEN-FRANÇAIS-ALLEMAND ET WELCHE

L'OLCA souhaite réaliser un dictionnaire en ligne. Ce dictionnaire virtuel permettra de donner la traduction de mots en français, allemand et alsacien avec des variantes dans les 5 aires linguistiques de l'arc-en-ciel dialectal à savoir :

- francique rhénan lorrain
- francique rhénan palatin
- bas-alémanique du nord
- bas-alémanique du sud
- haut-alémanique

Ce travail se fera en partenariat avec l'association AGATE, présidée par Edgar Zeidler, enseignant à l'Université de Haute-Alsace. L'outil en ligne s'appuiera sur la base de données élaborée par l'association, qui comprend l'ensemble des traductions. Les enregistrements sonores, qui permettront d'entendre l'expression en alsacien, seront réalisés par l'OLCA.

La réalisation technique de cet outil sera confiée au CTAI de Colmar. Le CTAI réalisera l'application en ligne avec sa base de données ainsi que l'outil de synchronisation. Il développera les versions mobiles iOS et android et assurera également les prestations d'hébergement et de maintenance.

Caractéristiques de l'outil :

L'accès au traducteur en ligne se fera au travers d'un navigateur Internet ainsi que d'une application spécifique adaptée aux smartphones et tablettes. L'objectif est de fournir l'interface la plus intuitive possible.

L'utilisateur dispose de 3 modes de navigation :

- saisie d'un mot pour en connaître la traduction, avec une complétion en fonction des entrées de la base,
- parcours alphabétique d'une liste de mots, rangé par la 1ère lettre,
- prononciation du mot par l'utilisateur, dans le cas de l'application spécifique sur smartphones ou tablettes, et ceci uniquement en prononçant le mot en français ou allemand.

Dans chacun des cas, l'utilisateur doit préciser au préalable la langue de départ. La traduction va s'afficher sous forme textuelle et si la version audio du mot existe, l'utilisateur pourra l'écouter. Pour les 5 déclinaisons de l'alsacien, l'appartenance géographique pourra être mentionnée sous forme colorée visuellement en relation avec une carte. Un formulaire de contact permettra de communiquer sur le site.

L'objectif est de mettre en production uniquement les mots validés par l'AGATE et de permettre une complétion efficace pour l'utilisateur à partir d'une base optimisée. La synchronisation sera automatisée sur un rythme quotidien et va "remonter" les termes et leurs traductions, ceci uniquement pour les mots validés.

L'utilisateur pourra mémoriser les traductions qu'il souhaite au moyen d'une gestion de favoris. Sur l'application spécifique smartphones et tablettes, la mémorisation des favoris se fera localement, sans avoir besoin de préciser un utilisateur et mot de passe.

Calendrier :

Phase test : 2013

Réalisation de l'outil et mise à disposition de 500 mots.

2014 - 2018 :

Enrichissement de la base de données en fonction de la validation des expressions.

L'objectif final est de proposer 40.000 expressions en ligne.

La mise en ligne d'un dictionnaire autorise des fonctionnalités nouvelles par rapport à un dictionnaire papier et ouvre des possibilités très vastes pour rendre les mots « vivants » et accessibles en quelques clics seulement, notamment via des enregistrements sonores. Cet outil en ligne permet également de mutualiser les travaux de différents partenaires, puisqu'il s'agit là d'un travail collectif et participatif de l'association AGATE qui sera valorisé et rendu accessible via le portail de l'OLCA.

Il répond également à une demande du grand public qui trouvera rapidement réponse à ses questions. L'intérêt du public pour les petits lexiques-papier ou en ligne déjà proposés par l'OLCA est manifeste et permettra de franchir une nouvelle étape en terme de mots/expressions proposées tout en intégrant plusieurs variantes dialectales. Il servira également de support technique pour les cours d'alsacien.

Cet outil s'inscrit dans la démarche de l'OLCA de valorisation de la langue régionale dans le domaine des nouvelles technologies. Les larges possibilités d'accès via Internet ainsi que les répercussions en termes d'image donnent une note très positive à ce concept.

Public(s) bénéficiaires :

Tout public

Objectifs en termes de participants :

AGATE, CTAI

Localisation de l'action et rayonnement géographique espéré :

Région Alsace et hors région

Indicateurs d'évaluation :

Consultations du site Internet

Bilan de la précédente édition de l'action : ///

Budget de l'action 2013 :	Moyens humains en 2013 (E.T.P.) :
Réalisation du site et application :	1 salariée OLCA pour environ 20 % 7.500 € / année 2013
COÛT TOTAL 10.658 Euros TTC	1 étudiant 8 heures / semaine pris en charge par l'OLCA 450 euros /mois = 3.600 € / année scolaire
COÛT ANNUEL TTC Hébergement 250 euros TTC	Réunions de travail et de pilotage : 1.500 €
Autres : 1.500 (création graphique) 5.000 euros (déplacement, matériel informatique)	
Moyens humains : 12.600 €	
Budget global indicatif:	
27.188 € TTC	